République Française

Département de la Lozère

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES

Séance du samedi 09 septembre 2023

Date convocation :	*L'an deux mille vingt-trois et le neuf septembre, à 18 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 10	
Présents : 8	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Votants : 8	
Pour : 8	**Absent(e)s et représenté(e)s:**
Contre : 0	**Excusé(e)s:** Robert DEMOLIN, Fanny JACQUART
Abstentions : 0	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Approbation du P.V. du Conseil Municipal du vendredi 28 juillet 2023

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal, après en avoir délibéré. Adopte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du vendredi 28 juillet 2023, ci-joint en annexe.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture
le 12/09/2023
et publié ou notifié
le 12/09/2023

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: / /
048-214800195-20230909-DE_117_2023-DE